



Non respect droit d'éloignement

Par Sissi02

Bonjour une amie héberge actuellement son ex conjoint qui normalement n'a pas le droit de s'approcher d'elle
Je voudrais savoir ce que risque mon amie pour non respecter de cette mesure

Par morobar

Bonjour,
ce que risque mon amie
A part quelques coups de couteau et autres corrections, votre amie ne risque rien.

Par Isadore

Bonjour,

Votre amie est la victime, elle est libre de faire ce qu'elle veut. Elle n'est pas concernée par l'interdiction qui vise à la protéger. Comme le dit Morobar, les risques pour elle sont uniquement "extrajudiciaires".

S'il y a des enfants mineurs dans le foyer, ils pourront être placés s'il y a un risque qu'ils soient victimes ou témoins de violences (c'est malsain pour des enfants de voir quelqu'un frapper leur parent).

Elle pourrait donc avoir à choisir entre vivre avec ce monsieur ou vivre avec ses éventuels enfants.

Si cet homme est revenu contre son gré ou refuse de partir, il faut alerter la police et la mettre à l'abri. Quelles que soient les promesses ou les menaces, elle n'a pas à vivre contre son gré avec cet individu.